

Justice. Les confidences de ténors bretons

Les voyous se les disputent. M^{re} Petit (Nantes), Fillion (Rennes), Appéré et Omez (Finistère) ont accepté de lever, un peu, le voile sur leur vie d'avocat de la défense. Stratégies, relations avec les clients, doutes et convictions... Voici le quotidien de quatre ténors du barreau.

Dans le Grand Ouest, leurs noms sont associés aux affaires criminelles les plus retentissantes, de gauche à droite: Mes Petit, Appéré, Omez et Fillion.



Combien coûte un ténor ?

Comptez en moyenne 1.500 € TTC pour une journée. Une semaine d'assises, c'est 7.500 € minimum. Jusqu'à 20.000 € selon la complexité du dossier, les enjeux et la solvabilité du client.

Souvenirs marquants

Me Omez. L'acquittement (avec Me Appéré) de plusieurs accusés indépendantistes bretons dans le dossier de l'attentat de Quévert.

Me Petit. La très grande charge émotionnelle de certains procès, comme celui de Clarisse et Erwan. Ou comme celui des deux assassins d'une jeune fille modèle, près de Nantes. « Elle allait passer le concours au Conservatoire de Paris deux jours plus tard. Elle a croisé le chemin de ses bourreaux par hasard. Elle avait simplement raté son bus ».

Me Appéré. Très déçu par un adolescent étranger pour lequel lui et des associations s'étaient battus comme des lions et qui a été condamné pour viol par la suite.

Me Fillion. A eu, une seule fois, peur d'un client. Un Italien, accusé de six ou sept meurtres dans son pays, qui avait achevé un policier municipal d'une balle dans la tête, après un braquage en France. « Il avait confié, lors d'un entretien, qu'il ne fallait pas laisser de crayon à sa portée car il pouvait tuer quelqu'un avec en quelques secondes. Après, il prenait un malin plaisir à prendre mon crayon et à jouer avec en me regardant », se souvient l'avocat.

Appéré, Petit, Omez et Fillion. Quatre noms qui, dans les prisons, ont des accents de liberté. Il y a le Nantais, Fabrice Petit. En fait, un titi parisien qui a fait ses premières armes sous l'aile de celui qu'il considère toujours comme « le meilleur pénaliste français », Me Jean-Louis Pelletier. De lui, il a appris cette façon de s'approprier un jury d'assises.

Il y a le Quimpérois, Vincent Omez : un Ch'ti un temps séduit par l'architecture, à Marseille, et Sciences Po, à Paris. Un bossueur acharné, un « chirurgien du Droit ». Le Rennais, Thierry Fillion. Un passionné de philo et de littérature moderne. Une frêle silhouette derrière laquelle se cache « un virtuose des débats », réputé pour ses questions qui font mouche. Il y a enfin le roc : Ronan Appéré. Un Brestois qui, étudiant en Droit à Bordeaux, ne se levait pourtant pas en disant : « Je serai avocat ». Reconnu pour sa combativité.

« Le méchant qui défend le salaud »

Tous courent tribunaux et cours d'assises du Grand Ouest depuis au moins vingt ans. « C'est un métier où l'on est très très seul, confie Me Omez. Vous êtes le méchant. Celui qui défend le "salaud". On vous identifie à lui. Cela peut être très lourd à porter. Parfois, on a envie de tout plaquer ». Mais ils sont taillés pour ça. Pour « faire le job » : arracher relaxes et acquittements. C'est pourtant... plutôt rare. « Il faut le dire, notre intervention est souvent sans effet », confesse Me Appéré. Pour les assises, avec eux, comptez un acquittement sur dix, en moyenne. Le reste du temps, il faut « expliquer le passage à l'acte ». Expliquer pour tenter de diminuer la peine encourue.

Capables de faire basculer un procès

Leurs résultats sont « aléatoires », mais les truands se

Les truands ont bien changé...

Clients coupables ou innocents ? « Le plus souvent, on ne connaît pas la vérité, assure Me Omez. Mais quand on est convaincu de l'innocence de son client, on a une motivation en béton... ». Un silence, puis cet aveu : « C'est rare ». Me Appéré cherche systématiquement à savoir. « Mes premiers entretiens peuvent être très durs. Je n'aime pas être mené en bateau. En général, j'arrive à approcher la réalité ».

Tous ont obtenu la relaxe ou l'acquittement de personnes coupables. « Je n'ai aucun état d'âme par rapport à cela. Cela voulait dire que le dossier était mal ficelé, que les règles n'avaient pas été respectées », explique Me Petit. Tous ont sauvé des innocents. Et aucun n'a jamais défendu « un monstre ». « Cela n'existe pas », insistent-ils, unanimes. Il leur arrive pourtant d'être « horribles ». « Il y a des faits abominables », concèdent-

les arrachent. « Il y a une part d'irrationnel, relativise Me Omez. Tel avocat est bien parce qu'il vient souvent rendre visite à ses clients, parce qu'il les tient informés de l'évolution de leur dossier ». « Un ténor, c'est un avocat qui a du charisme, dont les mots sont capables de faire basculer un procès », analyse un président de cour d'assises ayant officié en Bretagne.

« Poser des questions, demander de nouveaux actes d'instruction, amener le doute, c'est ce que je préfère. C'est ma marque de fabrique », sourit Me Appéré. Pour Me Fillion, « perturber la procédure, c'est déjà préparer le procès. Demander et obtenir une remise en liberté, c'est capital. Selon que l'on comparait libre ou détenu, on ne vous considère pas de la même manière. Cela a un gros impact ».

À l'audience, chacun sa méthode. Me Fillion note « tout ce qui se dit » et tout ce qu'il ressent. « Mais quand je plaide, je n'ai plus rien devant moi ». Me Appéré n'écrit rien. Juste trois ou quatre lignes avant de plaider. « Je démarre comme ça, parfois sans savoir où je vais finir. J'ai besoin de cette souplesse et de cette liberté ». Me Omez s'en dit incapable. Il prépare tout. « La plaidoirie n'est qu'une finition. Elle ne sera bonne que si vous avez été bon pendant l'instruction et le procès ».

« On voit quand les jurés basculent »

Me Petit se rappelle une fin de plaidoirie. Son mentor, Me Pelletier, allait prendre sa suite : « Vous en avez eu trois. Je m'occupe des autres ». « Les jurés, il faut les amener à vous. Physiquement, d'ailleurs, cela se voit. Au début, ils sont distants, comme s'ils vous disaient "À nous, tu ne vas pas nous la faire..." Puis vous voyez qu'ils se penchent vers vous. Ils vous écoutent. Ils veulent savoir... ».

ils. « Même dans les affaires les plus dures, j'ai pu établir un dialogue et trouver une forme de sensibilité, ou pu comprendre comment l'auteur avait pu basculer », commente Me Fillion.

Hier, braqueurs et hommes d'honneur

Ils ont pourtant bien changé les clients. Dans les années 90, les voyous, c'étaient les braqueurs. « Les aristocrates de la délinquance, témoigne Me Fillion. Ils avaient une sorte de morale. Ils n'utilisaient la violence qu'en dernier recours ». « Avant, les malfrats assumaient, renchérit Me Appéré. On avait souvent affaire à des hommes d'honneur. Désormais, les truands estiment qu'on leur doit tout et veulent tout. Ou alors ils pleurent tout le temps... On n'a plus les mêmes rapports. D'ailleurs, ceux-ci changent souvent d'avocat... ». Me Petit ne dit pas autre chose.

Lui débute ses plaidoiries « assez doucement, sur le ton de la confiance ». « Il faut sentir le procès. Sentir ce qui a porté ou pas ». Quand les faits sont insoutenables, il les évite. Quand les jurés n'y sont pas, il élève la voix. Quitte à feindre la colère. N'hésite pas à aller jusqu'à la rupture s'il n'a « plus rien à perdre », ou si la cour est très hostile. Comme lorsqu'il surprend cette conversation entre deux jurés, pendant une pause, dans le palais de justice d'Angoulême. « Je ne les supporte plus ces négres... ». Trois Blacks de la région parisienne qui s'étaient évadés en tirant sur des gendarmes. À l'audience, Me Petit explose. « Angoulême est une ville raciste ? » Sa plaidoirie permettra de décrocher « un très bon résultat ».

Les colères de Me Appéré

Dans ce registre, les colères de Me Appéré sont probablement les plus légendaires. « Je déteste le mépris. Cela me met hors de moi. Un regard peut suffire. Je peux alors être très réactif, très cassant », admet-il. « Quand il est calme, c'est un excellent plaideur, tranche un magistrat d'un parquet breton. Moi je constate que la défense de rupture agace et indispose souvent. Au final, c'est assez inefficace et peut même être contre-productif ». « Me Appéré est très fougueux. Parfois trop. Mais je lui confierais volontiers ma défense si j'étais en difficulté », répond notre président de cour d'assises, aujourd'hui en poste à la cour d'appel de Paris. Pour lui, ces quatre n'ont « rien à envier aux ténors parisiens ». Le juge s'excuse. Il doit déjà raccrocher. Un « procès difficile » l'attend. Avec, à la barre, Thierry Herzog (l'avocat de Nicolas Sarkozy) et Eric Dupond-Moretti (Outreau)...

Hervé Chambonnière

« Il n'y a plus de règles, plus de respect de la vie. Seul le fric compte. La mentalité, j'ai joué, j'ai perdu, n'existe plus. Beaucoup se posent même en victimes. Ce n'est jamais leur faute, toujours celle des autres ».

Aujourd'hui, dealers sans morale

Aujourd'hui, le client type de ces quatre ténors, c'est le trafiquant de stupéfiants. « Et toute la délinquance qui va avec », soulignent-ils : extorsions de fonds, violences, règlements de comptes, blanchiment d'argent... « Il y a de plus en plus de demande et de consommateurs. C'est le signe de l'échec total de la prévention et de la lutte. C'est le signe d'une époque de grande détresse morale, insiste Me Fillion. 80 % des gens que je vois sont défavorisés économiquement, socialement ou culturellement ».